



Certification périodique : où en sommes-nous ?

Olivier Goëau-Brissonnière
Représentant des Médecins à l'Instance Collégiale du CNCP

Bref rappel historique

- **2009 : mise en place du DPC « à la française », qui n’a pas été un succès**
- **2020 : rapport Uzan sur la certification périodique**
- **2021 : ordonnance instituant la certification périodique pour 7 professions à l’Ordre au 1^{er} janvier 2023**
- **Mi-2025 : certification toujours en gestation, avec la persistance d’une double obligation pour les professionnels**

Quelques principes de base

- **Tirer les leçons du passé et ne pas empiler des obligations ou recommencer des erreurs ressenties par tous**
- **Rester sur des notions simples et intelligibles par tous :**
 - **la formation continue est indispensable pour maintenir ses compétences, en acquérir de nouvelles, et s'adapter aux évolutions de son métier**
 - **même s'il y a deux secteurs de soins, le dispositif doit être semblable pour tous**
- **Faire confiance aux professionnels pour la mise en place, le suivi et le contrôle, en harmonie avec les patients**

Urgences énoncées par la FSM dès 2023

- **Fonctionnement effectif des instances du CNCP**
- **Précision des rôles de chacun (commissions, CNP, ordres) dans les différentes étapes du processus**
- **Rédaction, validation et publication des référentiels**
- **Régler les problèmes liés à l'intrication DPC/certification**
- **Plateforme adaptée aux besoins des professionnels**
- **Réfléchir à un financement équitable entre les professionnels**
- **Adopter une démarche projet dans la finalisation des textes restant à publier**

Ce qui a été fait à ce jour

- **4 réunions du CNCP**
- **Rédaction et transmission à la DGOS des référentiels**
- **Quelques réunions sur la plateforme de l'ANS**
- **Deux rapports sur le sujet (Cour des Comptes sur la formation continue et IGAS sur l'ANDPC)**
- **Publication du décret sur le périmètre et le contenu de la certification périodique, avec 4 « blocs », précisant le rôle des CNP dans la rédaction**
- **Discussions sur les décrets concernant l'accompagnement et le contrôle et le compte individuel**
- **Nomination de la Commission professionnelle des médecins**

Recommandations de la Cour des Comptes

- 1. Fusion des dispositifs de formation**
- 2. Améliorer et harmoniser les projets de référentiels de certification périodique**
- 3. Préciser par décret les principes généraux de contrôle des actions de formation**
- 4. Établir des conditions satisfaisantes de développement du système d'information**
- 5. Évaluer l'impact**
- 6. Homogénéiser les conditions de régulation des organismes de formation**
- 7. Privilégier et intensifier les contrôles *a posteriori***

Ce que nous avons retenu du rapport

- **Obligation de DPC à supprimer et même fusion des dispositifs de formation**
- **Améliorer les référentiels :**
 - plus de précisions : volume d'actions, durée, fréquence, justificatifs
 - introduire une pondération des actions
- **Autoriser la validation de l'obligation d'un praticien ayant suivi des formations correspondant à une spécialité d'exercice différente de sa spécialité d'inscription à l'Ordre**
- **Privilégier et intensifier les contrôles *a posteriori***
- **Valoriser la finalisation, voire la validation du parcours de formation (mais quelle "valorisation" ...?)**
- **Évaluer l'impact de la certification (mais sur quoi ?)**

Rapport IGAS sur l'ANDPC

- **Constat de l'offre de DPC insuffisante**
- **Suppression de l'obligation de DPC pour les professions à ordre**
- **Créer un droit de tirage pour chaque professionnel**
- **Supprimer l'ANDPC, transférer les moyens à la HAS**
- **Pondération des actions des référentiels**
- **Affirmation du rôle prépondérant des CNP dans la rédaction des référentiels et dans leur actualisation**

Décret sur le contrôle

- **Positions initialement en opposition de phase entre les CNP et le CNOM qui se voyait seul en charge du suivi et du contrôle, faisant éventuellement appel au CNP en cas de problème**
- **Argumentation claire par la FSM et les CNP, échanges répétés, réflexion entre médecins de l'instance collégiale dont le Pr. Uzan**
- **Version proposée au CE prévoyant un accompagnement par le CNP à la demande du professionnel, l'ordre assurant un suivi et la validation finale**

Décret sur le portail ANS

- **Entrée par le RPPS, mais prise en compte vraisemblable de l'exercice réel en accord avec les CNP concernés**
- **Possibilité d'information des professionnels par les CNP**
- **Mise à jour au fil de l'eau des référentiels par les CNP**
- **Demande par les professionnels d'un accès restreint aux données du bloc 4**
- **Version finale non reçue, annonce d'instructions après publication qui seront concertées...**

Rôles de chacun pour la FSM

- **CNPs :**
 - rédaction et évolution des référentiels, avec une mise à jour « au fil de l'eau »
 - en partenariat avec le CNOM, information des professionnels
 - en partenariat avec le CNOM, suivi et accompagnement des professionnels dans leur démarche
- **CNOM :**
 - en partenariat avec la FSM et les CNPs, information des professionnels, suivi et accompagnement
 - validation de la démarche au terme des six ans
 - en partenariat avec les CNPs, accompagnement des professionnels en cas de manquement à la démarche
- **DGOS : maîtrise d'ouvrage et supervision du dispositif**

Et le DPC ?

- **Suppression de la double obligation pratiquement acquise, mais nécessite une mesure législative**
- **Pas de nouvelle campagne pour les orientations prioritaires**
- **Cela ne supprime pas les actions de DPC, et celles accomplies pourront être prises en compte**
- **Réflexion en cours sur le devenir de l'agence, la gestion du dispositif, et le financement**

Et l'accréditation ?

- **Doit bien sûr être prise en compte, et fait partie de la certification périodique suivie par le CNP**
- **Peut valider certains blocs en fonction du programme, mais les actions doivent répondre au référentiel du CNP**
- **Alignement nécessaire sur six ans**

Financement doit être équitable

- **Globalement, droits équivalents pour tous**
- **Reprendre le bilan des financements allant à la formation des médecins (CNAM, établissements, compte formation, etc...) du rapport IGAS**
- **Ouvrir un « droit de tirage » par médecin, véritable « chèque formation »**
- **Les OPCO, le FAF, et le FIF pourraient assurer le financement pour tous**

Instance collégiale

- **Réflexion actuelle sur les blocs 3 et 4 pour dégager des grands types d'action avec une vision commune de la part des professionnels**
- **Désir difficile à mettre en œuvre de la DGOS de publier des référentiels en juillet, car la commission des médecins va juste commencer à travailler**
- **Volonté de la présidente Nadiège Baille de réussir à mettre en place un dispositif de qualité, mais manque évident de moyens**
- **Réaffirmation par la FSM de la nécessité de dégager les moyens humains nécessaires et d'une task force**

Commission professionnelle

- **Nommée par la DGOS à partir de nos propositions**
- **Réunion prochaine entre la présidente MG, le vice-président spécialiste et la présidente de l'instance collégiale pour échanger sur les référentiels**
- **Réunion début juillet de la CP pour dégager une méthodologie et un programme de travail**

Conclusions

- **Les choses ont avancé, mais, même si le retard est très important, prendre les quelques mois nécessaires pour une mise en place avec succès**
- **Nécessité d'un **groupe projet** impliquant aussi les professionnels**
- **Nécessité de finaliser et de publier les référentiels**
- **Décision politique indispensable sur la double obligation**
- **Permettre et donner les moyens aux CNP d'assurer leur mission et surtout faire confiance**